

RÉSOLUTION 1325 DE L'ONU SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Priorités de la société civile pour le 5e plan d'action national suisse



KOFF

Die Schweizer Plattform für Friedensförderung
La plateforme suisse de promotion de la paix
La piattaforma svizzera per la promozione della pace
The Swiss platform for peacebuilding

FRIEDA

Die feministische
Friedensorganisation
/ ehemals cfd



Mentions légales

Alliance for Women, Peace, and Security

Frieda - L'ONG féministe pour la paix (anciennement cfd), info@frieda.org

PeaceWomen Across the Globe, info@1000peacewomen.org

swisspeace/KOFF, info@swisspeace.ch

Images : Aaiun Nin; écrivain·e·x et artiste multimédia. Aaiun Nin a participé aux audiences publiques organisées dans le cadre de ce projet.

Mise en page: Sanjally Jobarteh swisspeace/KOFF

Impression: Boss Bern AG

Traduction en français : Furrer Übersetzungen

Berne, avril 2024

SOMMAIRE

Liste des abréviations	1
Résumé	2
SETTING THE SCENE	4
1. Objectifs et principes : Comprendre la sécurité et la paix	5
2. Le plan d'action national 1325 comme maillon dans l'architecture FPS	7
3. Réseaux féministes	8
4. Thématiques transversales et structure FPS	8
5. Consultations de la société civile dans le cadre de l'alliance FPS	9
PRIORITÉS THÉMATIQUES ET MESURES	10
I. PRÉVENTION DES CRISES, DES CONFLITS ARMÉS ET DES SOCIÉTÉS EN SITUATION D'INSÉCURITÉ	11
1. Crises multiples	12
2. Rôles de genre, stéréotypes et prévention des conflits	14
3. Démilitarisation	15
4. Alerte précoce	17
II. PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE	19
1. Protection non discriminatoire contre la violence basée sur le genre	20
2. Protection contre la violence basée sur le genre facilitée par la technologie	21
III. PARTICIPATION	23
1. Conditions socio-économiques	24
2. Conditions liées à la sécurité	26
3. Conditions juridiques et structurelles	27
IV. RELÈVEMENT ET RECONSTRUCTION	29
MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DU 5E PAN 1325 SUISSE	31
Mesures pour le 5e PAN 1325 de la Suisse - Priorités de la société civile	34
Annexe	40
Bibliographie	41

LISTE DES ABRÉVIATIONS

IA	Intelligence artificielle
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
Convention d'Istanbul	Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
FPS	Femmes, paix et sécurité
GPS	Global Positioning System (Système de positionnement global)
LGBTIQA+	Lesbien·ne·s, gay·s, bisexuel·le·s, transgenre·s, intersexué·e·s, queer·s, asexuel·le·s, en questionnement, et plus
PAN 1325	Plan d'action national sur la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité
SLAPP	Strategic lawsuit against public participation (Poursuites stratégiques contre la mobilisation publique)
TPNW	Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons (Traité sur l'interdiction des armes nucléaires)

RÉSUMÉ

Ce rapport contient les recommandations pour le 5e plan d'action national suisse 1325 du point de vue de la société civile. Ces recommandations visent à empêcher la violence basée sur le genre à l'encontre des femmes, des filles et des personnes queer, à améliorer leur participation aux processus décisionnels, à prendre en compte leurs besoins et leurs expériences dans tous les contextes et à garantir l'égalité des sexes pour une Suisse et un monde plus sûrs et plus pacifiques.

Les aspects les plus importants comprennent l'abandon des concepts de sécurité traditionnels centrés sur l'État au profit de principes de sécurité féministes et centrés sur l'humain, ainsi qu'une démilitarisation systématique. La consultation de la société civile montre que cette dernière s'engage en faveur d'une compréhension globale de la paix et de la sécurité, qui inclut des instruments internationaux comme la CEDEF, la Convention d'Istanbul et l'Agenda 2030.

Concrètement, pour relever le défi représenté par l'agenda FPS, la Suisse doit comprendre ce que signifie cet engagement clair. Il est invraisemblable de les défendre sur le plan extérieur si les mesures correspondantes ne sont pas prises au niveau intérieur. Les thématiques de politique de sécurité, comme la politique migratoire, doivent elles aussi être impérativement envisagées sous l'angle FPS, tant en termes de politique extérieure que de politique intérieure. Il est évident que sans un travail systématique en faveur de l'égalité, l'agenda FPS demeurera un rêve inaccessible.

"Women, peace and security is about preventing war, not about making war safer for women."

Participante de la consultation régionale Asie-Pacifique de la société civile pour l'Etude Globale (UN Women 2015) —

SETTING THE SCENE

1. Objectifs et principes : Comprendre la sécurité et la paix

Animées par la vision de mettre un terme à la violence basée sur le genre à l'encontre des femmes¹, des filles et des personnes queer, de permettre leur participation effective aux processus de paix et à la prise de décision politique, de donner la priorité à leurs besoins, leurs expériences et leurs possibilités d'action dans tous les contextes, et ainsi de créer une Suisse et un monde plus sûrs et plus pacifiques grâce à l'égalité des genres, ces recommandations concernant la société civile pour l'élaboration du 5e plan d'action national 1325 (PAN 1325) sont nées.

Les perspectives présentées ici s'appuient sur une compréhension de la sécurité axée sur les besoins des personnes. Cela interroge le concept de sécurité purement national, fondé sur des relations de pouvoir patriarcales. La sécurité humaine signifie au contraire que la sécurité ne peut pas être garantie uniquement par la protection de l'État, de ses territoires et de ses ressources, et que les droits des personnes vulnérables, ainsi que la gestion durable des ressources naturelles, doivent être une priorité mondiale. Les concepts de sécurité féministes fondés sur l'humain, comme le concept répandu de « genuine security » diffusé par le International Women's Network against Militarism², concept sur lequel nous nous appuyons dans ce rapport, prennent en considération les relations de pouvoir sociales, politiques et économiques qui sont responsables de la majorité des causes d'insécurité humaine.³ Le concept de « genuine security » tient également compte du fait que certaines personnes sont plus menacées que d'autres en analysant l'interaction du sexisme, du racisme, du nationalisme, du militarisme, du capitalisme et de l'impérialisme.⁴

Ce n'est que si toutes les personnes bénéficient d'une sécurité globale que nous approcherons de l'état de paix idéal auquel nous aspirons. La notion de paix recouvre ainsi bien plus que l'absence de conflits armés et de violence directe. Dans une compréhension positive et féministe, la paix requiert en outre l'absence de violence structurelle que reflètent les structures sociales, politiques et économiques, ainsi que de violence culturelle, à savoir les aspects d'une société qui légitiment une violence directe et structurelle. La politique féministe en matière de sécurité et de paix vise l'égalité de toutes les personnes, indépendamment de leur sexe, de leur racialisation, de leur orientation sexuelle, de leur statut social, de leurs convictions politiques ou religieuses, grâce à un accès égalitaire à la formation, au droit, à la politique et aux ressources.

Plus de vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU, nous assistons à un recul des approches en matière de sécurité humaine au profit de la remilitarisation de la politique de paix et de sécurité. Du point de vue de

-
- 1 La catégorie « femme » est une construction certes sociale mais qui emporte des conséquences économiques et politiques. Par « femmes », nous entendons les personnes qui s'identifient en tout ou partie comme étant de genre féminin, qui sont perçues comme telles, toujours ou parfois, par les autres et/ou qui grandissent ou sont élevées en tant que filles/femmes. Notre définition inclut les femmes trans, inter et cis. En outre, la catégorie sociale « femme » est un groupe non pas homogène mais recoupant d'autres catégories comme la racialisation, la religion, la sexualité, le (non)handicap, l'âge ou la classe, et correspond ainsi à des prises de position variées pouvant s'exprimer dans divers contextes, comme les conflits armés.
 - 2 International Women's Network Against Militarism (2015): Vision and Mission, <http://iwnam.org/> (date de consultation : 18.03.2024).
 - 3 Kirk, Gwyn (2008): Building Genuine Security. The International Women's Network Against Militarism, *Feminist Africa* (10), https://feministafrica.net/wp-content/uploads/2019/10/fa_10_profile.pdf, (date de consultation : 28.03.2024), p. 123-127. ; Meyer, Katrin (2020): We care about feminist notions of genuine security. A Conversation with Margo Okazawa-Rey. By Katrin Meyer, *FZG – Freiburger Zeitschrift für GeschlechterStudien* (26), <https://www.budrich-journals.de/index.php/fgs/article/view/36250> (date de consultation : 28.03.2024), p. 87-96.
 - 4 Meyer, Katrin (2020).

la société civile, il est plus que jamais nécessaire d'ancrer dans le PAN suisse 1325 et dans la politique suisse de sécurité et de paix, une compréhension globale et non militariste de la sécurité et de la paix, et de la mettre en œuvre de manière efficace.

Les défis que la prochaine génération de plans d'action nationaux sur la résolution 1325 de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité devra relever sont multiples :

- Intégration des perspectives intersectionnelles
- Renforcement des approches décoloniales et antiracistes
- Exploration de définitions alternatives de la sécurité et de la paix
- Renforcement de la composante de politique intérieure
- Étudier les liens entre les crises multiples et le genre

Concrètement, cela signifie que la Suisse doit comprendre ce que signifie s'engager clairement en faveur de l'agenda FPS. Il n'est pas crédible de la défendre sur le plan extérieur si les mesures correspondantes ne sont pas prises au niveau intérieur. Les thématiques de politique de sécurité, comme la politique migratoire, doivent, elles aussi, être impérativement envisagées sous l'angle FPS, tant en termes de politique extérieure que de politique intérieure. Il est évident que sans un travail systématique en faveur de l'égalité, l'agenda FPS demeurera un rêve inaccessible.

Par conséquent, outre la mise en œuvre des mesures spécifiques mentionnées dans le texte ci-après, la Suisse doit prendre clairement position sur les plans extérieur et intérieur et défendre systématiquement les thématiques fondamentales suivantes :

1. Une compréhension globale de la sécurité, qui est fondée sur la sécurité humaine et sensible au genre, et le renforcement de narratifs correspondants.
2. Le désarmement et la démilitarisation nucléaires mondiaux et une action systématique en matière d'interdiction des exportations d'armes.
3. La ratification mondiale sans réserve, la mise en œuvre et le financement systématiques des instruments pour l'égalité des genres, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et l'Agenda 2030.
4. Des voies migratoires sensibles au genre, sûres et régulières, en rapport avec le changement climatique et les conflits armés, qui permettent une migration tant à titre temporaire qu'à long terme.
5. Une coopération internationale globale, sensible au genre, qui prenne en compte les besoins effectifs des femmes, des filles et des groupes marginalisés.

2. Le plan d'action national 1325 comme maillon dans l'architecture FPS

Du point de vue de la société civile, trois domaines en particulier dans lesquels le PAN 1325 devrait être un maillon doivent être évoqués :

1. Les conflits et crises multiples exigent **une réflexion commune et un regroupement des différents instruments et cadres internationaux** qui façonnent l'agenda FPS et qui ont pour objectif la transformation des conflits sensible au genre. La CEDEF et la Convention d'Istanbul, notamment, en font partie. La société civile suisse a déjà accompli à cet effet un important travail de fond, par exemple pour l'intégration de la CEDEF, de la Convention d'Istanbul et de l'Agenda 2030.⁵ Des synergies avec le New Agenda for Peace de l'ONU⁶ doivent également être trouvées et des collaborations entre les différents décideur·euse·s doivent être recherchées.
2. Le PAN 1325 doit également être compris comme un **maillon entre la politique extérieure et la politique intérieure** et a, dans l'idéal, l'exigence cohérente d'orienter la mise en œuvre stratégique et les valeurs vers l'« extérieur » mais aussi vers l'« intérieur », afin de promouvoir l'agenda FPS. En outre, le PAN 1325 peut adopter une approche intersectorielle recoupant des domaines politiques tels que les politiques climatique, de développement, de sécurité et intérieure. Cela a déjà été le cas dans le 4e PAN 1325 et est accueilli favorablement par la société civile. Dans le 5e PAN 1325, des standards nationaux de coopération entre les autorités devraient être mises en œuvre de manière cohérente.
3. Le PAN 1325 offre également un espace de travail transdisciplinaire et crée un lien entre des **politiques visant la promotion d'une stratégie de paix nationale inclusive**. Cela implique l'inclusion, dans les processus décisionnels, de représentant·e·s de la société civile et de personnes concernées par les conflits afin de garantir la durabilité, la pertinence et l'innovation des stratégies de paix. Du point de vue de la société civile, il convient à cet égard de renforcer également les processus de médiation informels. Une stratégie de paix nationale ne relève pas de la seule responsabilité du DFAE et nécessite au contraire une coopération accrue entre les départements de l'administration fédérale.

3. Réseaux féministes

Le travail de paix, d'une manière générale, requiert des alliances et des réseaux solides pour offrir l'accès nécessaire aux décideur·euse·s et aux processus. Pour les femmes et les personnes queer, ces réseaux sont indispensables. Ils permettent non seulement des échanges thématiques et des possibilités d'apprentissage communes

5 Frieda - L'ONG féministe pour la paix (anciennement cfd) ; Frauen für den Frieden ; PeaceWomen Across the Globe ; swisspeace/KOFF (2016) : Women, Peace, Security – reloaded. Civil Society Alternative Report on the National Action Plan 1325 as seen from the Gender Perspective, https://www.peacewomen.org/sites/default/files/Report_Women_Peace_Security_reloaded_EN_online.pdf (date de consultation : 28.03.2024), p. 9-17.

6 United Nations (2023): A New Agenda for Peace, <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-new-agenda-for-peace-en.pdf> (date de consultation : 28.03.2024).

sur les questions féministes, mais ils sont également structurés sous forme de réseaux de solidarité rendant possible le travail de paix, complexe et fatigant. Ces réseaux fournissent aux activistes de la paix une certaine sécurité, des points de contact et la possibilité de recourir à des mesures de protection collectives. De ce fait, les réseaux et mouvements féministes issus de la société civile contribuent de manière déterminante au développement et à la mise en œuvre de tous les piliers de l'agenda FPS et devraient être soutenus et financés en conséquence.

L'agenda FPS et ses thématiques globales nécessitent en outre des dialogues et des débats de plus en plus transnationaux afin de garantir la poursuite de son développement et d'en empêcher la perte de légitimité. Là aussi, ce sont les réseaux de femmes qui rendent les dialogues possibles. C'est pourquoi l'ancrage de ces réseaux et leur renforcement explicites dans le 5e PAN sont indispensables.

4. Thématiques transversales et structure FPS

Au regard des crises de plus en plus complexes, de la transition numérique et d'autres thématiques transversales, mais aussi de perspectives de plus en plus visibles telles que la queerness⁷ ou les masculinités, la question se pose de savoir si la structure en piliers ainsi que la catégorie centrale « femmes » de l'agenda FPS sont encore pertinentes. Il convient à cet égard de maintenir un équilibre avec la reconnaissance élevée de la structure de l'agenda FPS que les théoricien·ne·s, politiques et praticien·ne·s utilisent dans le monde entier depuis 20 ans, tout en intégrant les thématiques et discours actuels. Il existe de nombreux domaines qui se recoupent et sont interdépendants ; dans la définition des programmes notamment, une correspondance claire avec les piliers n'est pas toujours évidente.

Dans ce rapport, l'expression agenda Femmes, paix et sécurité est utilisée (Women, Peace and Security – WPS en anglais, FPS en français). À cet égard, la mise en lumière va bien au-delà des femmes et l'importance de la prise en compte du genre est soulignée à titre général. L'expression « Gender, Peace, and Security Agenda » vise à reconnaître et aborder les divers effets des rôles et identités de genre sur la paix et la sécurité, en incluant les expériences d'hommes, de femmes et de personnes queer en situations de conflits.

À l'avenir, il serait judicieux d'utiliser les deux termes, femme et genre, de manière synonyme ou en association, en fonction du contexte, afin de reconnaître les besoins spécifiques des femmes et les aspects de genre plus larges, y compris les hiérarchies entre les masculinités, dans le domaine thématique de la paix et de la sécurité.

7 Voir par exemple l'inclusion des perspectives queer dans l'agenda FPS : Hagen, Jamie J. (2024): How do we queer the Women, Peace and Security agenda?, <https://www.jamiejhagen.com/queering-peace-and-security> (date de consultation : 28.03.2024).

5. Consultations de la société civile dans le cadre de l’alliance FPS

Ce rapport a vu le jour dans le cadre du projet d’accompagnement de la société civile « Alliance for Women, Peace, and Security: Channeling Civil Society’s into the WPS Agenda » (Alliance pour les femmes, la paix et la sécurité : canaliser les voix de la société civile dans l’agenda FPS), mis en œuvre par les organisations Frieda – L’ONG féministe pour la paix, PeaceWomen Across the Globe et swisspeace/KOFF. À l’automne 2023, les contributions aux grands axes du futur PAN1325 ont été discutées à l’occasion de deux audiences. Tous les contenus de ce rapport se rapportent à ces deux sessions, auxquelles ont pris part des personnes en lien avec une vingtaine d’organisations et d’universités. Nous avons en plus reçu par la suite des avis, des priorités et des recommandations de la part de deux autres organisations. Toutes ces organisations sont mentionnées dans l’annexe.

PRIORITÉS THÉMATIQUES ET MESURES

Ce chapitre suit la structure FPS classique, bien que les consultations aient eu un caractère ouvert. Les défis mondiaux notamment peuvent être affectés à tous les piliers mais leur contenu est principalement axé sur le domaine de la prévention. Les priorités thématiques sont mentionnées d'abord, et ensuite les mesures nécessaires du point de vue de la société civile sont énumérées. Elles sont également reprises dans un aperçu en fin de rapport.

I. PRÉVENTION DES CRISES, DES CONFLITS ARMÉS ET DES SOCIÉTÉS EN SITUATION D'INSÉCURITÉ



Dans l'agenda FPS, le pilier « Prévention » concerne la prévention des crises, des conflits armés et des sociétés en situation d'insécurité au sens le plus large⁸. Ces dernières années, de nombreux États ont cependant interprété ce concept dans un sens plus strict.⁹ Ils intègrent dans ce pilier essentiellement des mesures visant à prévenir la violence sexualisée liée aux conflits (souvent au sens restreint de la justice pénale) ou s'appuient, comme dans l'actuel PAN 1325 suisse, sur l'exigence de la résolution 2242 d'inclure les femmes dans la prévention de l'extrémisme violent.¹⁰ Cela est l'expression d'une conceptualisation trop étroite des crises et va de pair avec la (re-)militarisation de la politique de sécurité déjà évoquée. Interpréter le pilier FPS « Prévention » dans les PAN selon une telle compréhension rend impossible le désamorçage et la prévention des risques de politique de sécurité actuels et futurs tels que la course à l'armement, les catastrophes climatiques, les pandémies et la pression migratoire qui y est associée^{11, 12}.

L'une des conditions fondamentales pour que le PAN 1325 suisse parvienne à demeurer un instrument de politique de sécurité pertinent et orienté vers l'avenir est son élargissement avec des mesures de prévention des crises, des conflits et des sociétés en situation d'insécurité ainsi que des propositions de solution structurelles crédibles. L'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 de l'ONU, « Preventing Conflict, Transforming Justice, Securing the Peace », exige qu'un accent fort soit mis sur la prévention des conflits et des risques pour la sécurité humaine.¹³ Concrètement, cela signifie s'attaquer de manière plus ciblée aux causes des conflits comme les atteintes à la dignité humaine, les normes de masculinité militarisées légitimant la violence et l'inégalité structurelle. Pour protéger la sécurité humaine durablement, des mesures correspondantes doivent être guidées par les principes fondamentaux de la politique de paix féministe, à savoir le désamorçage et la suppression des crises multiples ainsi que la démilitarisation à long terme.

1. Crises multiples

Les discussions sur les crises et les manières de les traiter ne sont pas neutres mais étroitement liées aux relations de pouvoir sociales.¹⁴ Dans le discours dominant, il n'est pratiquement pas mentionné que les crises actuelles se produisent dans le

8 Hamilton, Caitlin ; Naam, Nyibeny ; Shepherd, Laura J. (2020): Twenty Years of Women, Peace and Security National Action Plans: Analysis and Lessons Learned, Sydney, The University of Sydney, https://www.wpsnaps.org/app/uploads/2020/03/Twenty-Years-of-Women-Peace-and-Security-National-Action-Plans_Report_Final_Web.pdf (date de consultation : 02.04.2024), p. 4.

9 Hamilton ; Naam ; Shepherd (2020), p. 4.

Basu, Soumita ; Confortini, Catia C. (2016): Weakest "p" in the 1325 Pod? Realizing conflict prevention through Security Council resolution 1325, *International Studies Perspectives*, 18(1), p. 52. ; Basu, Soumita ; Shepherd, Laura J. (2017): Prevention in pieces: representing conflict in the Women, Peace and Security agenda, *Global Affairs*, 3(4-5), p. 441-442. ; Coomaraswamy, Radhika (2015): Preventing Conflict, Transforming Justice, Securing the Peace. Global Study on the Implementation of United Nations Security Council resolution 1325, New York, UN Women, https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/globalstudy-wps_en_web.pdf (date de consultation : 02.04.2024), p. 205.

10 L'agenda FPS intègre ces risques pour la sécurité, qui contribuent de manière déterminante aux conflits dans les sociétés et qui affectent plus fortement les femmes et d'autres groupes marginalisés, entre autres dans la résolution 2242 qui a suivi la 1325. (Hamilton ; Naam ; Shepherd (2020), p. 12.)

11 Bernarding, Nina (2020): Ohne Feminismus kein Frieden. Die EU braucht eine Feministische Außenpolitik, wenn sie Frieden fördern will, Berlin, Heinrich Böll Stiftung, https://www.boell.de/sites/default/files/2021-05/FNS_5_Ohne%20Feminismus%20kein%20Frieden_V2.pdf (date de consultation : 02.04.2024), p. 1. ; Hamilton ; Naam ; Shepherd (2020), p. 12.

13 Coomaraswamy, Radhika (2015).

14 Brand, Ulrich (2009): Die Multiple Krise. Dynamik und Zusammenhang der Krisendimensionen, Anforderungen an politische Institutionen und Chancen progressiver Politik, Berlin, Heinrich-Böll-Stiftung, https://www.boell.de/sites/default/files/multiple_krisen_u_brand_1.pdf.

contexte d'une transformation du capitalisme qui dure depuis quatre décennies, sous des auspices néolibéraux et impériaux.¹⁵ Il n'y est pas non plus fait état que l'épuisement des ressources naturelles conduit à une hausse de l'autoritarisme et des conflits.¹⁶ Pour prévenir les crises, les conflits armés et les sociétés en situation d'insécurité, des stratégies de gestion des crises situant la cause commune des diverses crises dans le mode de production et le mode de vie capitalistes fossiles doivent peser dans la balance.¹⁷

Les conflits armés en cours, que ce soit en Ukraine, en Palestine/Israël ou au Soudan, se déroulent dans le contexte et en interaction mutuelle de la pandémie passée de Covid-19 et de la catastrophe climatique actuelle. L'inflation liée à la guerre, les pandémies et les dangers liés au changement climatique, comme les catastrophes dues aux sécheresses, aggravent les inégalités sociales et l'insécurité alimentaire et forcent les populations à fuir. En 2022, le nombre de personnes déplacées par la guerre, les persécutions, les violences, les violations des droits humains et les troubles liés au changement climatique a atteint un record.¹⁸ Cette situation déjà désastreuse est encore exacerbée par la persistance de structures post-coloniales dans la politique financière et économique mondiale. Actuellement, ce sont essentiellement les États du Sud et leurs populations qui en souffrent. La dangereuse conjugaison de ces risques individuels constitue un terrain particulièrement fertile pour des problèmes de plus en plus complexes et difficiles à résoudre.¹⁹ Si les tensions sociales et politiques s'accroissent, notamment dans les régions fortement militarisées, le risque de violence ouverte et de nouveaux conflits armés augmente, ce qui impacte négativement l'égalité sociale et le climat.

La catastrophe climatique a des effets disproportionnés sur les femmes. Ainsi, après des catastrophes liées au changement climatique, les femmes et les filles doivent parcourir de plus longues distances pour accéder à l'eau et trouver des sources alternatives de nourriture. Cette mobilité accrue les expose souvent à diverses formes de violence, dont la violence sexualisée et le vol.²⁰ Les femmes qui subissent des formes supplémentaires de marginalisation en raison de facteurs tels que la racialisation, le statut socio-économique et autres, sont exposées à des risques encore plus élevés.

Il convient d'ajouter à cela le fait que les liens de cause à effet entre changement climatique et conflits armés sont multicausaux et caractérisés par des interactions complexes. Un exemple en est fourni par la région du lac Tchad : le changement climatique a lourdement impacté cette région. La baisse du niveau du lac Tchad a accru la concurrence autour des ressources qui se raréfient, notamment l'eau et les terres arables, et conduit à des conflits entre agriculteur·rice·s, éleveur·euse·s et communautés de pêcheur·euse·s. Ces conflits pour les ressources se recoupent souvent avec des tensions ethniques, religieuses et politiques existantes, ce qui attise encore davantage la violence et l'instabilité dans la région. De plus, le bassin du lac Tchad est également concerné par l'insurrection de Boko Haram, qui aggrave encore la crise dans la région. Le changement climatique et les conflits armés ayant

15 Brand (2009), p. 4.

16 Brand (2009), p. 4.

17 Brand (2009), p. 4.

18 UNHCR (2023): Global Forced Displacement, <https://www.unhcr.org/global-trends> (date de consultation : 15.03.2024).

19 Dinkel, Serafina; Schirwon, Dana; Stamm, Leonie (2022): Feministische Aussenpolitik kann Deutschlands erste Nationale Sicherheitsstrategie prägen, <https://dgap.org/de/forschung/publikationen/feministische-aussenpolitik-kann-deutschlands-erste-nationale> (date de consultation : 15.03.2024).

20 Ensor, Elena ; Ortiz, Marisa O. (2023): The WPS Index and the Gender-Climate-Security Nexus. <https://giwps.georgetown.edu/resource/the-wps-index-and-the-gender-climate-security-nexus/> (date de consultation : 20.2.2024).

des effets basés sur le genre, il convient de prendre d'autant plus conscience de ces répercussions spécifiques exponentielles lors de leur interaction. Le genre est jusqu'à présent insuffisamment pris en compte dans le nexus entre climat et conflit, malgré leurs effets sur les femmes et les enfants qui se renforcent mutuellement.²¹

Mesures concernant les crises multiples

- Soutien technique, financier et politique à la recherche sur les effets des crises multiples sur les personnes et femmes victimes de discrimination intersectionnelle, avec la participation des personnes concernées.
- Soutien technique, financier et politique à la collecte et l'analyse de données ventilées par genre et de statistiques basées sur le genre concernant le changement climatique, la migration et les conflits armés.
- Inclusion de femmes et personnes victimes du nexus entre climat et conflit dans le développement de mesures de protection du climat visant à prévenir les conflits et à promouvoir la paix.
- Financement sensible au genre de la prévention des conflits, de la lutte contre le changement climatique et des mesures visant leur interaction

2. Rôles de genre, stéréotypes et prévention des conflits

En matière de prévention, une attention particulière doit être portée aux stéréotypes de genre et aux rôles stéréotypés. Ils constituent un terrain propice à la violence et favorisent les conflits violents. Une étude a ainsi conclu que le soutien à l'extrémisme violent est plus probablement dû à des facteurs tels que des normes de masculinité militarisées légitimant la violence et des conceptions misogynes envers les femmes, par opposition au niveau d'éducation, à la religion et à d'autres éléments.²² Une prévention globale des conflits violents et de la violence signifie par conséquent éliminer les modèles discriminatoires de masculinité et de féminité et cultiver une résolution non-violente des conflits. Les hommes doivent être inclus dans la promotion de l'égalité mais également dans la transformation des représentations de la masculinité et de la féminité. Une relation de pouvoir symétrique entre les genres tient compte notamment des personnes ayant des orientations sexuelles différentes et des identités de genre queer. Un accent particulier doit à cet égard être mis sur l'intersectionnalité et la prévention des discriminations multiples.

21 Dans le rapport sur les violences sexualisées liées aux conflits, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, recommande d'examiner avec la plus grande attention les effets des risques de sécurité liés au climat en tant que facteurs susceptibles d'exacerber les conflits, y compris la violence sexualisée liée aux conflits. (Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict (2023): Conflict-related sexual violence. Report of the United Nations Secretary-General, S/2023/413, New York, United Nations, <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2023/07/SG-REPORT-2023SPREAD-1.pdf> (date de consultation : 16.03.2024).)

22 Theunert, Markus (2024): Der Faktor M: Männlichkeit und Radikalisierung – Wissensgrundlagen für die Praxis, https://www.maenner.ch/wp-content/uploads/2024/01/Leitfaden_FaktorM.pdf (date de consultation : 20.2.2024).

En rapport avec la montée en puissance des idéologies ultraconservatrices d'extrême droite, on observe en outre un recul des droits des femmes et LGBTIQ+, que ce soit par exemple du fait du renforcement des modèles traditionnels, de la restriction de la santé et des droits sexuels et reproductifs ou encore de l'absence de moyens financiers pour la prévention de la violence et la protection contre la violence. Une éducation sexuelle holistique est importante. Elle s'appuie sur les droits humains, est non discriminatoire et promeut les compétences pour vivre la sexualité de manière positive, autodéterminée et respectueuse de toutes les personnes concernées.

Mesures en rapport avec les modèles de rôle

- Soutien technique, financier et politique aux initiatives visant à promouvoir la compréhension des féminités et des masculinités et leurs liens avec la violence structurelle et les conflits.
 - Soutien politique et financier aux initiatives visant à renforcer la santé et les droits sexuels et reproductifs aux niveaux multilatéral, bilatéral et national.
 - Soutien technique, financier et politique à une éducation sexuelle holistique visant la prévention de la violence basée sur le genre et des conflits violents.
 - Prise de position internationale contre le recul des droits des femmes et personnes LGBTIQ+ et influence sur la ratification d'instruments internationaux correspondants.
-

3. Démilitarisation

Les conflits armés modernes, qui sont souvent caractérisés par des relations de pouvoir asymétriques entre les parties au conflit, touchent de plus en plus les civils²³. Ces derniers, contrairement aux dispositions du droit international humanitaire, sont insuffisamment protégés et/ou délibérément pris pour cible. Si pendant la Première Guerre mondiale, environ 10 % des victimes étaient des civil·e·s, ce pourcentage est passé à 65 % lors de la Seconde Guerre mondiale et à environ 80 % dans les conflits armés du XXI^e siècle.²⁴ Le contexte israélo-palestinien illustre ces développements de la manière la plus choquante : le 7 octobre 2023, des milices armées du Hamas et du Jihad islamiste ont tué, selon le gouvernement israélien, 1'200 Israélien·ne·s et personnes d'autres nationalités. Depuis, l'armée israélienne a tué, selon les autorités sanitaires de Gaza, plus de 34'000 Palestinien·ne·s dans la bande de Gaza.²⁵ Outre la mort de civils, on relève sur les continents américain, asiatique et africain, ainsi qu'en Europe, divers signes d'autres violations du droit international humanitaire.²⁶ Ainsi, en 2022, au

23 Bergsdorf, Bergsdorf, Wolfgang (2011): Zum fundamentalen Wandel bewaffneter Konflikte. Neue Kriege zu Beginn des einundzwanzigsten Jahrhunderts, Die politische Meinung, 497, Berlin, Konrad-Adenauer-Stiftung, p. 62.

24 Bergsdorf (2011), p. 62.

25 Les victimes gisant sous les décombres ne sont pas comptabilisées.

26 Amnesty International (2023): Amnesty International Report 2022/23. Rapport national de la Colombie, <https://www.amnesty.ch/de/ueber-amnesty/publikationen/amnesty-report/jahre/2022/laenderbericht-kolumbien#Voelkerrecht> (date de consultation : 16.03.2024) ; Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict (2023).

moins 49 acteurs étatiques et non étatiques de conflits armés ont commis des violences sexualisées.²⁷ Malgré l'immense souffrance générée par les conflits armés actuels et les violations du droit international humanitaire qui en découlent, les entreprises d'armement enregistrent un boom des commandes de matériel de guerre, d'armes et de munitions. L'Institut de recherche sur la paix, Sipri, rapporte en outre que les puissances nucléaires, notamment la Chine, auraient relevé leurs investissements dans leurs arsenaux d'armes atomiques pour la troisième année consécutive en 2022.²⁸

Les entreprises suisses participent elles aussi de manière intensive au réarmement mondial. En 2023, l'industrie de défense suisse a exporté, avec l'autorisation du Secrétariat d'État à l'économie, du matériel de guerre pour une valeur d'environ 697 millions de CHF.^{29 30} Les exportations de matériel de guerre vers des zones de conflit et des pays qui violent gravement les droits humains sont en principe interdites en Suisse. Pourtant, l'Arabie saoudite, principal État belligérant au Yémen, également critiquée pour des violations systématiques des droits humains contre sa propre population civile, principalement les femmes, a encore fait partie l'an passé des cinq plus gros acheteurs.³¹ Même si la Suisse se vante de disposer d'une des lois les plus strictes en matière d'exportations de matériel de guerre, du matériel de guerre suisse est utilisé dans des conflits armés, comme en témoignent de nombreux exemples³², d'autant plus que des efforts sont actuellement déployés pour assouplir encore davantage cette législation.

Dans le même temps, la possession d'armes à titre privé continue d'augmenter sur le territoire national. Alors même que le nombre de demandes d'achat d'armes ne cesse d'augmenter, on ignore actuellement qui sont les propriétaires d'armes en Suisse et les raisons qui les poussent à acquérir des armes à feu. Il n'existe pas non plus de statistiques nationales sur le nombre réel d'armes à feu en circulation. L'organisation non gouvernementale Small Arms Survey a estimé qu'en 2017, environ 2,3 millions d'armes circulaient en Suisse.³³ Avec quelque 28 armes détenues à titre privé pour 100 habitant·e·s, la Suisse se classe au 16e rang international et est ainsi l'un des pays au taux d'armement le plus élevé au monde.³⁴ La Suisse, qui affiche un taux de criminalité généralement bas, est souvent citée comme modèle, par exemple par les États-Unis. On oublie le plus souvent que les femmes courent un plus grand risque d'être victimes de violence par armes à feu. Une étude parue au printemps 2023 montre ainsi que l'utilisation d'armes à feu dans les crimes familiaux et les féminicides est plus fréquente en Suisse que dans d'autres pays. Ces crimes ont été le plus souvent commis à l'aide d'une arme à feu entre 2011 et 2020^{35 36}.

27 Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict (2023), p. 4.

28 Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a mis en garde contre une nouvelle course aux armements atomiques, qui jetterait une ombre de « destruction » sur le monde. « La menace du recours à l'arme nucléaire est de nouveau brandie. C'est de la pure folie » a déclaré António Guterres en clôture des débats généraux de l'assemblée générale à New York en Septembre 2023. Pendant ce temps, la Corée du Nord a prévenu que la péninsule coréenne était « au bord d'une guerre nucléaire ». (UNRIC (2023): UN-Generalsekretär Guterres sieht gefährliches atomares Wettrüsten, <https://unric.org/de/un-generalsekretär-guterres-sieht-gefährliches-atomares-wettrüsten/> (date de consultation : 02.04.2024).)

29 Certains biens militaires et biens dits à double usage ne sont pas inclus dans ces statistiques.

30 Secrétariat d'État à l'économie (SECO) (2024) : Dossier : Exportations de matériel de guerre en 2023, Berne, Confédération suisse, <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/86460.pdf> (date de consultation : 16.3.2024), p. 5.

31 Secrétariat d'État à l'économie (SECO) (2024), p. 5.

32 SWI swissinfo.ch (2022) : Comment l'industrie suisse de l'armement tire profit de la guerre en Ukraine, <https://www.swissinfo.ch/fre/economie/comment-l-industrie-suisse-de-l-armement-tire-profit-de-la-guerre-en-ukraine/47552518> (date de consultation : 16.03.2024).

33 Small Arms Survey (2018): Global Firearms Holding, <https://www.smallarmssurvey.org/database/global-firearms-holdings> (date de consultation : 02.04.2024).

34 Karp, Aaron (2018): Estimating global civilian-held firearms number, Genf, Small arms survey, <https://www.smallarmssurvey.org/sites/default/files/resources/SAS-BP-Civilian-Firearms-Numbers.pdf> (date de consultation : 02.04.2024), p. 4.

35 Les chiffres actuels ne sont pas encore disponibles.

36 Le Conseil fédéral (2021) : Homicides des femmes dans le contexte domestique : causes et mesures. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.3618 Graf Maya du 14 juin 2019, Berne, Confédération suisse, <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/69538.pdf> (date de consultation : 02.04.2024), p. 5.

Mesures en matière de démantèlement

- Ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons, TPNW).
 - Prévention des assouplissements de la Loi fédérale sur le matériel de guerre en faveur d'exportations vers des pays qui sont impliqués dans des conflits armés et/ou qui violent systématiquement les droits humains.
 - Réduction des dépenses militaires au profit des dépenses dans la santé, le social et la formation, ainsi que dans le secteur de la lutte contre la violence basée sur le genre, l'hostilité envers les personnes LGBTQIA+ et le racisme et de leur prévention.
 - Création d'un registre national des armes et de statistiques nationales sur les féminicides.
 - Soutien technique, financier et politique à l'intelligence artificielle (IA) pour le travail de paix et la prévention des conflits, tout en renforçant les contrôles afin d'empêcher l'exploitation de l'IA au profit des conflits.
 - Création d'un impôt sur les bénéfices de guerre pour les entreprises suisses de production d'armement ou de biens à double usage.
-

Alerte précoce

Des études fondées sur des données probantes montrent que les pays où l'égalité des genres est plus répandue ont moins de conflits violents au niveau national et intra-étatique.³⁷ Au même temps, la sécurité des femmes est un indicateur fiable de la paix régnant dans un État.³⁸ Une prévalence élevée de la violence à l'encontre des femmes est par conséquent un indicateur fiable de la montée des tensions politiques et des conflits armés.³⁹

Mesures matière d'alerte précoce

- Élaboration d'indicateurs d'alerte précoce des tensions croissantes, basés sur le genre et le contexte, notamment l'augmentation des restrictions des droits sexuels et reproductifs, l'augmentation de la violence basée sur le genre et l'impunité des délits basés sur le genre.
 - Inclusion des expériences de femmes dans l'élaboration de mécanismes d'alerte précoce pour la prévention des conflits.
-

37 UN Women (2015): Preventing Conflict: The Origins of the Women's, Peace and Security Agenda. <https://wps.unwomen.org/preventing/> (date de consultation : 20.2.2024).

38 UN Women (2015).

39 Allen, Louise ; Chirillo, Gina (2021): Gender-Sensitive Indicators in Early Warning of Violence and Conflict: A Global Framework, https://cepps.org/wp-content/uploads/2021/07/ifes_gender-sensitive_indicators_for_early_warning_of_violence_and_conflict_a_global_framework_may_2021.pdf (date de consultation : 13.03.2024).

II. PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE



La violence basée sur le genre est une conséquence de l'inégalité entre les genres et de relations de pouvoir inégales, qui se manifestent dans les normes, les structures et les conceptions sociales. Cela inclut les stéréotypes de genre, les lois discriminatoires et l'acceptation sociale de la violence contre les femmes, les filles et les personnes queer. Du point de vue de la société civile, le caractère pacifique d'un État est lié à la sécurité des femmes et d'autres groupes de population marginalisés ; en conséquence, la violence basée sur le genre est également une thématique de sécurité de la politique intérieure. D'autant plus que cette violence est renforcée par la numérisation croissante, la militarisation, la prolifération des armes légères ainsi que la fuite et l'expulsion. L'actuel 4e PAN 1325 prévoit des mesures spécifiques dans des « situations de fuite et de migration ». Du point de vue de la société civile, la Suisse correspond à une telle « situation de fuite et de migration ».

1. Protection non discriminatoire contre la violence basée sur le genre

Comme le relève le rapport alternatif de la société civile sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Suisse, toutes les personnes victimes de violences en Suisse ne bénéficient pas d'une protection et d'une assistance.⁴⁰ Les personnes victimes de discriminations multiples sont davantage touchées par la violence basée sur le genre et reçoivent moins de protection. Afin que leurs besoins soient couverts, la protection doit être non discriminatoire, notamment pour les femmes, les enfants, les personnes queer, les femmes en situation de handicap, les femmes souffrant d'addictions et d'autres groupes vulnérables, qui sont réfugiées et/ou racialisées, en Suisse. Les perspectives de genre doivent être systématiquement prises en compte dans le domaine du droit d'asile et des mouvements migratoires.

⁴⁰ Réseau Convention Istanbul (2021) : Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Suisse. Rapport alternatif de la société civile, Berne, Réseau Convention Istanbul, https://istanbulkonvention.ch/assets/images/elements/Rapport_alternatif_Reseau_Convention_Istanbul.pdf (date de consultation : 12.02.2024).

Mesures en matière de protection contre la violence basée sur le genre

- Application systématique par la Suisse de la clause de souveraineté dans le règlement Dublin lors de l'examen de la situation des personnes ayant des motifs de fuite liés au genre.
 - Amélioration de l'accès à une assistance médicale⁴¹, psychosociale et juridique⁴² pour les victimes de violence basée sur le genre, indépendamment de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle et de leur statut juridique, en particulier pour les personnes qui ont subi des violences basées sur le genre pendant leur fuite ou dans leur pays d'origine.
 - Initiation et soutien aux adaptations législatives, afin d'améliorer la protection contre la violence basée sur le genre, notamment pour les personnes multi-discriminées :
 - Adaptation de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes, afin que les infractions commises à l'étranger soient reconnues et que les victimes aient droit à une aide.
 - Reconnaissance à bas seuil et systématique de la violence conjugale conformément à l'Article 50 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration comme motif de prorogation du permis de séjour après une séparation.
 - Élaboration de lignes directrices concernant l'aménagement de maison d'accueil répondant aux besoins des personnes trans et inter ainsi que des femmes handicapées.
 - Prise de position internationale contre l'impunité de toutes les formes de violence basée sur le genre à l'encontre de tous les sexes.
 - Promotion de la formation initiale et de la formation continue des autorités en charge de la sécurité, de la police, de la justice et de l'asile sur la violence basée sur le genre, mettant l'accent sur les multi-discriminations et une relation aux victimes sensible à leur traumatisme.
-

2. Protection contre la violence basée sur le genre facilitée par la technologie

La violence basée sur le genre facilitée par la technologie⁴³ constitue une menace considérable pour la sécurité et le bien-être des femmes, des filles et des personnes queer, tant en ligne qu'hors ligne. Selon des estimations, une femme sur 10 vit dans l'UE dès ses 15 ans une forme de cyberviolence.⁴⁴ La Suisse enregistre elle aussi une hausse exponentielle de ces cas⁴⁵, c'est pourquoi des mesures de politique intérieure

41 Cela inclut entre autres les interruptions volontaires de grossesse sûres et la contraception d'urgence.

42 Cela inclut entre autres le conseil juridique, la protection des témoins, l'assistance juridique et l'accompagnement psychosocial.

43 La notion de violence basée sur le genre facilitée par la technologie (« technology facilitated gender based violence » dans les contextes multilatéraux), a été choisie ici pour montrer que la sous-répartition binaire entre espace « numérique » et espace « réel » ou entre expérience de violence en ligne et expérience de violence hors ligne, est trompeuse. Ces éléments ne s'opposent pas, ils interagissent. Leurs interfaces doivent être examinées de manière accrue.

44 European Institute for Gender Equality (2017): Cyber Violence against Women and Girls, https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/cyber_violence_against_women_and_girls.pdf (date de consultation : 12.02.2024).

45 Réseau Convention Istanbul (2021).

doivent être prises. La violence basée sur le genre facilitée par la technologie n'existe pas dans le vide et doit être reconnue, et prise au sérieux, en tant que forme de violence basée sur le genre. La misogynie est ouvertement vécue et normalisée dans l'espace numérique et a des effets dans l'espace « réel ». La haine contre les femmes est spécifiquement utilisée, sur Internet, pour les discréditer ou les contraindre au silence. À cet égard, la violence ne se contente pas de se déplacer vers un espace numérique, elle s'aggrave également, tant du point de vue du nombre des actes que de leur nature. La violence dans l'espace numérique peut exacerber les formes physique et psychique de la violence, y compris le harcèlement et l'exploitation sexualisés, le stalking, la violence dans les relations de couple et la traite des êtres humains, via l'utilisation d'outils numériques tels que les téléphones mobiles, le GPS et les appareils de localisation. Cela inclut également en partie les campagnes partiellement ciblées et assistées par l'IA contre des politiques et des activistes des droits humains et de la paix. Les trafiquants d'êtres humains utilisent souvent les technologies pour établir le profil de leurs victimes, les solliciter, les contraindre et les exploiter.⁴⁶ Il est donc essentiel de reconnaître comment la violence technologique entraîne une violence physique, en plus des conséquences psychologiques.

Les femmes victimes de discriminations multiples, comme les femmes handicapées, les femmes racialisées, les migrant·e·s et les personnes queer, sont touché·e·s de manière disproportionnée par la violence basée sur le genre facilitée par la technologie.⁴⁷ Les femmes participant à la vie publique, comme les politiques, les bâtisseur·euse·s de la paix, les défenseur·e·s des droits humains, les activistes ou les journalistes, sont également de plus en plus touché·e·s par la violence basée sur le genre facilitée par la technologie.⁴⁸

Mesures en matière de violence basée sur le genre facilitée par la technologie

- Soutien technique, financier et politique aux initiatives pédagogiques visant la sensibilisation contre la violence basée sur le genre numérique, notamment facilitée par la technologie (dans les écoles, dans l'espace public, au travers des médias).
- Inclusion des personnes concernées et des organisations de femmes dans le développement de réglementations, de mesures de prévention et de protection en matière de violence basée sur le genre facilitée par la technologie, en tenant compte des multi-discriminations.
- Prévention de l'impunité des auteur·e·s de violences numériques basées sur le genre et collecte et analyse de données correspondantes ventilées par genre.
- Création de compétences au sein de l'Office fédéral de la cybersécurité visant le développement d'indicateurs et de stratégies de prévention sensibles au genre, notamment des normes de responsabilité pour les plateformes et le secteur technologique.
- Formation initiale et formation continue des autorités en charge des poursuites pénales sur la violence numérique basée sur le genre, notamment facilitée par la technologie.

46 UN Women (2024): FAQs: Trolling, Stalking, Doxing and other Forms of Violence against Women in the Digital Age, <https://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/tech-facilitated-gender-based-violence> (date de consultation : 10.02.2024).

47 UN Women (2024).

48 Inter-Parliamentary Union (2018): Sexism, harassment and violence against women in parliaments in Europe, <https://www.ipu.org/resources/publications/issue-briefs/2018-10/sexism-harassment-and-violence-against-women-in-parliaments-in-europe> (date de consultation : 14.03.2024).

III. PARTICIPATION



Le PAN 1325 suisse actuel considère la participation comme un principe de base transversal. Cela signifie que les femmes doivent entre autres pouvoir s'engager dans les négociations de paix pendant les conflits armés ou accéder à des postes liés à la politique de sécurité dans la police ou l'armée par exemple. Les Suissesses doivent en outre être soutenues dans leur activité de médiation. La paix, dans ce contexte, s'entend avant tout comme l'absence de conflit armé. Du point de vue de la société civile, toutefois, la participation des femmes et d'autres personnes marginalisées, ainsi que des réseaux féministes, doit en premier lieu être renforcée dans le secteur de la démilitarisation, du désamorçage des crises multiples et de la protection contre la violence basée sur le genre. Pour que ces groupes de population, sur le territoire national comme à l'étranger, puissent participer à l'élaboration sociale et politique d'une politique de paix centrée sur l'humain, des conditions socio-économiques, juridiques et structurelles doivent être remplies et la protection contre toutes les formes de violence garantie.

1. Conditions socio-économiques

Le travail de care non rémunéré ou sous-rémunéré, à l'intérieur et à l'extérieur du foyer, est principalement effectué, dans le monde entier, par des femmes et offre à tous les humains le filet de sécurité nécessaire, la base émotionnelle et sociale de la cohésion de la société. Cette activité contribue de manière déterminante à la protection de la dignité humaine et constitue par conséquent un travail de paix irremplaçable. Le fait que cela aide en outre à surmonter les crises a été montré de manière très claire lors de la pandémie de Covid-19. Par conséquent, des investissements suffisants dans l'économie du care sont incontournables pour répondre aux besoins de politique de sécurité de la population civile. Du point de vue néolibéral cependant, cela n'est pas rentable car le travail de care prend beaucoup de temps et est difficile à rationaliser. Le capitalisme néolibéral dépend donc de la persistance de stéréotypes de genre patriarcaux et du fait que les femmes fournissent un travail de care non rémunéré.⁴⁹ Lorsque les tâches du travail de care sont déplacées en dehors de la sphère domestique, elles sont souvent prises en charge par des personnes en situation de précarité, par exemple des personnes sans titre de séjour et des migrant·e-s. Malgré l'importance de leur rôle, bon nombre de travailleur·euse-s du care travaillent de manière invisible et dans des conditions d'insécurité sociale et économique. La sollicitation excessive des femmes du fait de l'inégalité de répartition du travail de care et des conditions difficiles dans lesquelles il s'effectue implique qu'elles disposent de moins de ressources pour participer aux processus sociaux et politiques formels de promotion de la paix.⁵⁰ D'un côté, le travail de care est un travail de paix qui aide à surmonter les crises, et de l'autre l'économie du care et les travailleur·euse-s du care traversent eux-mêmes une crise permanente.⁵¹

49 Ainsi, et rien qu'en Suisse, les femmes assurent chaque année un travail du care non rémunéré d'une valeur de CHF 248 milliards. Ce montant est supérieur au total des dépenses de la Confédération, des cantons et des communes. (Madörin, Mascha (2023): 248 Milliarden Franken – Kommentar Mascha Madörin, <https://feministische-fakultaet.org/wp-content/uploads/2023/06/248-Mrd.-1.6.-MM.pdf> (date de consultation : 02.04.2024).)

50 Frieda - organisation féministe pour la paix (anciennement cfd) ; PeaceWomen Across the Globe ; swisspeace/KOFF (2022) : Centering Care in Women, Peace and Security. Civil society's voice in Switzerland's implementation of the Forth National Action Plan 1325, https://koff.swisspeace.ch/fileadmin/user_upload/PB-2-2022-Centring-Care-in-Women-Peace-and-Security-2_.pdf (date de consultation : 02.04.2024).

51 Frieda - die feministische Friedensorganisation (ehemals cfd) ; Frauen für den Frieden ; PeaceWomen Across the Globe ; swisspeace/KOFF (2016). ; Frieda - die feministische Friedensorganisation (ehemals cfd) ; PeaceWomen Across the Globe ; swisspeace/KOFF (2022).

51 Frieda - organisation féministe pour la paix (anciennement cfd) ; Frauen für den Frieden ; PeaceWomen Across the Globe ; swisspeace/KOFF (2016). ; Frieda - organisation féministe pour la paix (anciennement cfd) ; PeaceWomen Across the Globe ; swisspeace/KOFF (2022).

Pour une promotion de la paix qui soit sensible au genre, des ressources économiques permettant la participation des femmes, des organisations féministes et des organisations de défense des droits des femmes doivent exister en quantité suffisante. Les mesures telles que les programmes d'adaptation structurelle ou la réduction des fonds destinés à la coopération internationale obligent les pays du Sud, notamment, à une politique d'austérité qui génère davantage d'inégalités basées sur le genre et de conflits.

Mesures en matière de conditions socio-économiques de la participation

- Soutien technique, financier et politique à la recherche sur le travail de care dans les secteurs public et privé, notamment dans une perspective basée sur le genre.
- Réduction du travail de care non rémunéré et création d'incitations pour en améliorer la répartition dans l'ensemble de la société.
- Développement des investissements et subventions publics dans le secteur du travail de care (sous-)rémunéré en faveur de l'amélioration des conditions de travail, qui auront aussi un effet positif sur la protection des bénéficiaires de ces soins.
- Soutien technique, financier et politique à la recherche sur le lien entre l'économie du care et l'exclusion politique des personnes sans titre de séjour, des migrant·e·s et autres groupes marginalisés.
- Inclusion des représentant·e·s de l'économie du care, tels que les personnels soignants, les professionnels de la petite enfance, les mères monoparentales et les travailleuses domestiques, dans les instances de politique de sécurité et les processus consultatifs formels, comme les task forces nationales sur la gestion des crises et des pandémies.
- Inclusion des travailleur·euse·s du care dans le développement et la budgétisation de stratégies de promotion de la paix et de coopération internationale.
- Définition d'un pourcentage minimum d'aide à la reconstruction pour l'économie du care des pays en question.
- Financement de base et organisationnel à bas seuil et soutien politique aux organisations et réseaux féministes et aux organisations de défense des droits des femmes.
- Soutien technique, financier et politique à une conception et une mise en œuvre des processus de négociation et de médiation tenant compte de la dimension de genre et impliquant les personnes concernées.

2. Conditions liées à la sécurité

Les femmes, les filles et les personnes queer sont systématiquement réduites au silence par des discours haineux et des violences sexistes (numériques) et se retirent de ce fait des débats de société.⁵² Si elles sont actives au niveau politique, elles sont attaquées encore plus souvent. Selon une étude de l'Union interparlementaire, 47 % des femmes politiques interrogées en Europe ont reçu des menaces de mort ou de violence (sexualisée) du fait de leur mandat de parlementaires.⁵³ Le recul mondial sur les questions de genre exacerbe ce problème. En particulier dans les pays du Sud, le travail de paix devient de plus en plus dangereux. Des défenseur·e-s des droits humains, ainsi que des activistes pour la protection de l'environnement, font l'objet d'actes d'intimidation, sont persécuté·e-s, incarcéré·e-s, brutalisé·e-s et assassiné·e-s.⁵⁴ En outre, le rétrécissement de l'espace disponible dans la société civile pour le travail de paix va de pair avec une tendance mondiale inquiétante à la multiplication des restrictions, des répressions et de la violence à l'encontre des personnes qui exercent leur droit à manifester. Une participation en toute sécurité doit de plus être garantie dans le contexte de la privatisation de la sécurité, alors que de nombreux groupes multinationaux notamment font appel à des entreprises de sécurité privées. À cet égard, il est fréquent qu'elles recourent à la violence systématique, y compris sexualisée, contre des communautés ou des individus. De ce fait, la protection des défenseur·e-s des droits humains, y compris à l'aide de l'IA, doit faire l'objet d'une attention particulière. S'agissant de la protection des espaces de participation en ligne pour les acteur·rice·s marginalisé·e-s, il convient en outre de prendre en compte le dilemme suivant : d'une part, lutter contre le discours haineux et la discrimination sur les médias sociaux et, d'autre part, protéger la liberté d'expression et les possibilités de mobilisation et de mise en réseau. Souvent, les systèmes décisionnels automatiques bloquent de manière excessive des contenus à caractère féministe et/ou éducatif sur la violence et la sexualité car ils sont signalés comme enfreignant les lignes directrices pour divers motifs.⁵⁵

52 Giardina, Laura (2023): Sexistische Hassrede als Menschenrechtsthema Ernst nehmen, <https://www.eaf-berlin.de/was-uns-bewegt/blog/blogbeitrag/sexistische-hassrede-als-menschenrechtsthema-ernst-nehmen> (date de consultation : 02.04.2024).

53 Inter-Parliamentary Union (2018).

54 Parmi les cas choquants ayant reçu une attention médiatique relativement élevée par rapport à d'autres, il convient de citer le meurtre de l'activiste hondurienne pour les droits des femmes et de l'environnement, Berta Cáceres, en 2016, ainsi que le meurtre de l'activiste pour les droits humains et Présidente de la Commission de la femme du parlement municipal de Rio de Janeiro, Marielle Franco, en 2018. (Amnesty International (2019): Challenging Power, Fighting Discrimination. A call to action to recognise and protect women human rights defenders, London, <https://www.amnesty.ch/de/themen/menschenrechtsverteidiger/dok/2019/starke-frauen-fordern-maechtige-heraus/bericht-challenging-power-fighting-discrimination-a-call-to-action-to-recognise-and-protect-women-human-rights-defenders.pdf> (date de consultation : 02.04.2024).)

55 Antonakis, Anna (2024): Feminist Participation and Content Moderation Regimes: Tackling Systematic Exclusions Online In: Meyer, Katrin ; Pfenninger Tuchschnid, Stephanie ; Skliarova, Yunna (ed): Revisioning Democracy and Women's Suffrage: Critical Feminist Interventions, Zürich, Seismo Press.

Mesures en matière de conditions liées à la sécurité de la participation

- Soutien technique, financier et politique à des espaces numériques anonymes et sûrs, qui permettent une participation dépersonnalisée.
 - Soutien technique, financier et politique aux initiatives et projets ayant pour objectif la protection des défenseur·e·s des droits humains et de l'environnement.
 - Création de bases et de lignes directrices transparentes en matière de coopération entre l'État et les entreprises privées, en particulier sur les questions de surveillance des activistes des droits humains.
 - Création de lignes directrices pour réglementer les systèmes de modération de contenu sur les plateformes privés, afin d'éviter le blocage excessif des contenus féministes.
 - Amélioration de la mise en œuvre des politiques et des réglementations pour les acteur·rice·s privé·e·s du secteur de la sécurité ainsi que des normes contraignantes en matière de droits humains et d'environnement pour les multinationales ayant leur siège en Suisse.
 - Initiation d'une adaptation basée sur le genre du Document de Montreux au regard de l'agenda FPS.
 - Restriction de l'échange de données par le Service de renseignement de la Confédération et autres autorités fédérales.
-

3. Conditions juridiques et structurelles

Une personne sur quatre vivant en Suisse ne dispose pas du droit de participer à la vie politique et n'a donc pas le droit de participer aux élections et aux votes, ce qui est contraire au principe-même de démocratie. La participation politique et sociale, non discriminatoire, de tous les groupes de population, est une condition préalable à des sociétés pacifiques et sûres. Le PAN 1325 suisse actuel souligne lui aussi que la promotion de processus politiques auxquels peuvent prendre part tous les groupes de population constitue un moyen efficace de prévention des conflits violents. Entre autres, les poursuites judiciaires stratégiques contre la mobilisation publique (en anglais, *strategic lawsuit against public participation*, ou SLAPP), sont un moyen courant de restreindre l'expression politique et sociale et la participation à la promotion de la paix. Elles augmentent de manière exponentielle, en Suisse comme dans le monde entier. Dans le contexte de discours fortement militarisés, les voix féministes et pacifiques qui s'engagent par exemple dans le conflit Israël/Palestine pour un cessez-le-feu et une solution politique, sont diffamées et même criminalisées. De grandes organisations humanitaires et de défense des droits humains sont même délégitimées et/ou privées de fonds, dans leur pays respectif ou en Suisse.

Mesures en matière de conditions juridiques et structurelles de la participation

- Renforcement de la participation des personnes étrangères à la vie politique et sociale grâce à la naturalisation facilitée.
 - Création d'espaces permettant une participation efficace, y compris en dehors des structures étatiques institutionnalisées, notamment pour les communautés marginalisées, les femmes, les jeunes et les migrant·e·s.
 - Soutien technique, financier et politique à la collecte et l'analyse de données concernant des actions en justice stratégiques contre la participation publique et soutien financier et politique aux initiatives de sensibilisation et aux organisations affectées.
 - Soutien politique aux organisations féministes et à celles œuvrant pour la paix en créant des instances d'échange, en écoutant leurs réalités et en intégrant ces dernières dans la prise de décision.
 - Examen minutieux des allégations portées contre des organisations de défense des droits humains accusées de violer des codes de conduite, avec inclusion et droit des organisations affectées à être entendues.
-

IV. RELÈVEMENT ET CONSTRUCTION



Le quatrième pilier de l'agenda FPS couvre la reconstruction sensible au genre pour la réalisation d'une paix durable. Outre les conflits armés et l'instabilité, les pandémies, les catastrophes naturelles et les crises multiples requièrent elles aussi une reconstruction féministe. Les crises mondiales se renforçant mutuellement, elles doivent être pensées ensemble. En ce sens, une reconstruction globale promouvant la paix, faisant partie de l'agenda FPS, doit analyser les relations de genre existantes et avoir pour objectif une transformation fondamentale de la société. Il est également essentiel d'établir des mécanismes de prévention durables et de les intégrer dans la reconstruction afin de prévenir les futures crises. Il est par exemple crucial de comprendre la dynamique du care en temps de crises et de connaître ses liens avec le relèvement et la reconstruction féministes.

L'élaboration de plans de reconstruction féministes est un instrument utile non seulement pour la reconstruction après un conflit armé, mais aussi comme réponse aux crises multiples que nous, en tant que société, sommes de plus en plus amenés à surmonter. Ces plans doivent être prêts avant même le déclenchement de ces événements. Les efforts de reconstruction devraient s'appuyer sur des analyses complètes, sensibles à la discrimination, intégrant la société civile et les groupes particulièrement vulnérables. Suite à la pandémie de COVID-19, certains gouvernements nationaux et locaux, dont Hawaii et le Canada, ont ainsi élaboré des plans de reconstruction économique féministes. Les défis de la reconstruction après la pandémie de COVID servent de point de départ, dans ces plans, à une transformation fondamentale de la société.

Mesures en matière de reconstruction

- Soutien technique, financier et politique à la recherche et au travail de fond pour la reconstruction féministe après les conflits armés, les pandémies et les catastrophes naturelles ainsi que dans le cadre des crises multiples, en impliquant les personnes concernées.
 - Développement de et soutien aux plans de reconstruction féministes après les conflits armés, les pandémies et les catastrophes naturelles ainsi que dans le cadre des crises multiples, notamment avec inclusion des personnes concernées.
 - Soutien financier et politique aux projets de réconciliation et de reconstruction comprenant des perspectives de genre explicites, notamment comme approches de solutions dans les crises multiples.
-

**MISE EN
ŒUVRE ET
ÉVALUATION
DU 5E PAN 1325
SUISSE**

De nombreux pays ont adopté des plans d'action nationaux 1325. Toutefois, l'efficacité des plans d'action dépend de leur mise en œuvre et des résultats qu'ils produisent. Pour accroître l'efficacité des PAN, la coopération de tou-te-s les acteur-ric-e-s doit être approfondie, comme cela est prévu dans les PAN de certains pays.⁵⁶ Il est en outre indispensable de fournir, dans toutes les phases et à tous les niveaux, des moyens financiers suffisants pour permettre d'atteindre les objectifs du 5e PAN 1325 suisse.

Les acteur-ric-es présentent une grande diversité en termes de mission, de financement et de ressources. Du point de vue de la société civile, il est impératif de faire avancer ensemble, tant au sein de la société civile qu'en échange avec le monde des sciences, les politiques et les autorités, la mise en œuvre du PAN 1325 et ainsi, d'améliorer la prévention des crises, des conflits armés et des sociétés en situation d'insécurité, la protection contre la violence, la participation, ainsi que le relèvement et la reconstruction. La société civile devrait être incluse dans la mise en œuvre des mesures.

L'Alliance propose également d'institutionnaliser et d'approfondir la collaboration. Les autorités et la société civile doivent se rencontrer régulièrement afin d'échanger et de piloter concrètement la mise en œuvre. Les thématiques du 5e PAN 1325 suisse devraient être rendus accessibles à des cercles plus larges de la société civile, des autorités, de la politique et du monde des sciences et permettre une réflexion sur ce qui a été réalisé et sur ce qu'il reste à faire. Enfin, les effets du 5e PAN 1325 doivent être évalués du point de vue des personnes concernées. Pour ce faire, il convient d'utiliser, outre des indicateurs quantitatifs, des concepts tels que l'outcome harvesting (récolte des effets).

L'agenda doit être à la fois élargi et ciblé afin d'atteindre les meilleurs résultats possibles pour les personnes effectivement concernées et afin de ne pas rester un instrument que seul-e-s quelques-un-e-s connaissent et peuvent utiliser.

⁵⁶ Comp. par exemple Republic of South Africa (2020): National Action Plan on Women, Peace and Security – 2020 to 2025 South Africa. Priority Area 1. 2: Ensure meaningful participation of women in peace processes, structures and institutions, https://www.dirco.gov.za/wp-content/uploads/2023/02/sa_national_action_plan_women_peace_security_2020-2025.pdf (date de consultation : 02.04.2024), p. 67-69.

"Nothing about us without us."

Représentante de la société civile lors du WPS Focal Point Meeting à Genève, en mai 2022.
La citation est initialement utilisée par les organisations de personnes handicapées pour exiger une participation et une égalité des chances complètes. _____

Mesures pour le 5e PAN 1325 de la Suisse - Priorités de la société civile

Positionnement national et international de la Suisse pour:

1. Une compréhension globale de la sécurité, qui est fondée sur la sécurité humaine et sensible au genre, et le renforcement de narratifs correspondants.
2. Le désarmement et la démilitarisation nucléaires mondiaux et une action systématique en matière d'interdiction des exportations d'armes.
3. La ratification mondiale sans réserve, la mise en œuvre et le financement systématiques des instruments pour l'égalité des genres, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et l'Agenda 2030.
4. Des voies migratoires sensibles au genre, sûres et régulières, en rapport avec le changement climatique et les conflits armés, qui permettent une migration tant à titre temporaire qu'à long terme.
5. Une coopération internationale globale, sensible au genre, qui prenne en compte les besoins effectifs des femmes, des filles et des groupes marginalisés.

PILIER I – PRÉVENTION DES CRISES, DES CONFLITS ARMÉS ET DES SOCIÉTÉS EN SITUATION D'INSÉCURITÉ

Soutien technique, financier et politique à la recherche sur les effets des crises multiples sur les personnes et femmes victimes de discrimination intersectionnelle, avec la participation des personnes concernées.

Soutien technique, financier et politique à la collecte et l'analyse de données ventilées par genre et de statistiques basées sur le genre concernant le changement climatique, la migration et les conflits armés.

Inclusion de femmes et personnes victimes du nexus entre climat et conflit dans le développement de mesures de protection du climat visant à prévenir les conflits et à promouvoir la paix.

Financement sensible au genre de la prévention des conflits, de la lutte contre le changement climatique et des mesures visant leur interaction.

Soutien technique, financier et politique aux initiatives visant à promouvoir la compréhension des féminités et des masculinités et leurs liens avec la violence structurelle et les conflits.

Soutien politique et financier aux initiatives visant à renforcer la santé et les droits sexuels et reproductifs aux niveaux multilatéral, bilatéral et national.

Soutien technique, financier et politique à une éducation sexuelle holistique visant la prévention de la violence basée sur le genre et des conflits violents.

Prise de position internationale contre le recul des droits des femmes et personnes LGBTIQA+ et influence sur la ratification d'instruments internationaux correspondants.

Ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons, TPNW).

Prévention des assouplissements de la Loi fédérale sur le matériel de guerre en faveur d'exportations vers des pays qui sont impliqués dans des conflits armés et/ou qui violent systématiquement les droits humains.

Réduction des dépenses militaires au profit des dépenses dans la santé, le social et la formation, ainsi que dans le secteur de la lutte contre la violence basée sur le genre, l'hostilité envers les personnes queer et le racisme et de leur prévention.

Création d'un registre national des armes et de statistiques nationales sur les féminicides.

Soutien technique, financier et politique à l'intelligence artificielle (IA) pour le travail de paix et la prévention des conflits, tout en renforçant les contrôles afin d'empêcher l'exploitation de l'IA au profit des conflits.

Création d'un impôt sur les bénéfices de guerre pour les entreprises suisses de production d'armement ou de biens à double usage.

Élaboration d'indicateurs d'alerte précoce des tensions croissantes, basés sur le genre et le contexte, notamment l'augmentation des restrictions des droits sexuels et reproductifs, l'augmentation de la violence basée sur le genre et l'impunité des délits basés sur le genre.

Inclusion des expériences de femmes dans l'élaboration de mécanismes d'alerte précoce pour la prévention des conflits.

PILIER II – PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

Application systématique par la Suisse de la clause de souveraineté dans le règlement Dublin lors de l'examen de la situation des personnes ayant des motifs de fuite liés au genre.

Amélioration de l'accès à une assistance médicale, psychosociale et juridique pour les victimes de violence basée sur le genre, indépendamment de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle et de leur statut juridique, en particulier pour les personnes qui ont subi des violences basées sur le genre pendant leur fuite ou dans leur pays d'origine.

Initiation et soutien aux adaptations législatives, afin d'améliorer la protection contre la violence basée sur le genre, notamment pour les personnes multi-discriminées :

- Adaptation de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes, afin que les infractions commises à l'étranger soient reconnues et que les victimes aient droit à une aide.
- Reconnaissance à bas seuil et systématique de la violence conjugale conformément à l'Article 50 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration comme motif de prorogation du permis de séjour après une séparation.

Élaboration de lignes directrices concernant l'aménagement de maison d'accueil répondant aux besoins des personnes trans et inter ainsi que des femmes handicapées.

Prise de position internationale contre l'impunité de toutes les formes de violence basée sur le genre à l'encontre de tous les genres.

Promotion de la formation initiale et de la formation continue des autorités en charge de la sécurité, de la police, de la justice et de l'asile sur la violence basée sur le genre, mettant l'accent sur les multi-discriminations et une relation aux victimes sensible à leur traumatisme.

Soutien technique, financier et politique aux initiatives pédagogiques visant la sensibilisation contre la violence basée sur le genre numérique, notamment facilitée par la technologie (dans les écoles, dans l'espace public, au travers des médias).

Inclusion des personnes concernées et des organisations de femmes dans le développement de réglementations, de mesures de prévention et de protection en matière de violence basée sur le genre facilitée par la technologie, en tenant compte des multi-discriminations.

Prévention de l'impunité des auteur·e·s de violences numériques basées sur le genre et collecte et analyse de données correspondantes ventilées par genre.

Création de compétences au sein de l'Office fédéral de la cybersécurité visant le développement d'indicateurs et de stratégies de prévention sensibles au genre, notamment des normes de responsabilité pour les plateformes et le secteur technologique.

Formation initiale et formation continue des autorités en charge des poursuites pénales sur la violence numérique basée sur le genre, notamment facilitée par la technologie.

PILIER III – PARTICIPATION

Soutien technique, financier et politique à la recherche sur le travail de care dans les secteurs public et privé, notamment dans une perspective basée sur le genre.

Réduction du travail de care non rémunéré et création d'incitations pour en améliorer la répartition dans l'ensemble de la société.

Développement des investissements et subventions publics dans le secteur du travail de care (sous-)rémunéré en faveur de l'amélioration des conditions de travail, qui auront aussi un effet positif sur la protection des bénéficiaires de ces soins.

Soutien technique, financier et politique à la recherche sur le lien entre l'économie du care et l'exclusion politique des personnes sans titre de séjour, des migrant·e·s et autres groupes marginalisés.

Inclusion des représentant·e·s de l'économie du care, tels que les personnels soignants, les professionnels de la petite enfance, les mères monoparentales et les travailleurs euses domestiques, dans les instances de politique de sécurité et les processus consultatifs formels, comme les task forces nationales sur la gestion des crises et des pandémies.

Inclusion des travailleur·euse·s du care dans le développement et la budgétisation de stratégies de promotion de la paix et de coopération internationale.

Définition d'un pourcentage minimum d'aide à la reconstruction pour l'économie du care des pays en question.

Financement de base et organisationnel à bas seuil et soutien politique aux organisations et réseaux féministes et aux organisations de défense des droits des femmes.

Soutien technique, financier et politique à une conception et une mise en œuvre des processus de négociation et de médiation tenant compte de la dimension de genre et impliquant les personnes concernées.

Soutien technique, financier et politique à des espaces numériques anonymes et sûrs, qui permettent une participation dépersonnalisée.

Soutien technique, financier et politique aux initiatives et projets ayant pour objectif la protection des défenseur·e·s des droits humains et de l'environnement.

Création de bases et de lignes directrices transparentes en matière de coopération entre l'État et les entreprises privées, en particulier sur les questions de surveillance des activistes des droits humains.

Création de lignes directrices pour réglementer les systèmes de modération de contenu sur les plateformes privés, afin d'éviter le blocage excessif des contenus féministes.

Amélioration de la mise en œuvre des politiques et des réglementations pour les acteur·rice·s privé·e·s du secteur de la sécurité ainsi que des normes contraignantes en matière de droits humains et d'environnement pour les multinationales ayant leur siège en Suisse.

Initiation d'une adaptation basée sur le genre du Document de Montreux au regard de l'agenda FPS.

Restriction de l'échange de données par le Service de renseignement de la Confédération et autres autorités fédérales.

Renforcement de la participation des personnes étrangères à la vie politique et sociale grâce à la naturalisation facilitée.

Création d'espaces permettant une participation efficace, y compris en dehors des structures étatiques institutionnalisées, notamment pour les communautés marginalisées, les femmes, les jeunes et les migrant·e·s.

Soutien technique, financier et politique à la collecte et l'analyse de données concernant des actions en justice stratégiques contre la participation publique et soutien financier et politique aux initiatives de sensibilisation et aux organisations affectées.

Soutien politique aux organisations féministes et à celles œuvrant pour la paix en créant des instances d'échange, en écoutant leurs réalités et en intégrant ces dernières dans la prise de décision.

Examen minutieux des allégations portées contre des organisations de défense des droits humains accusées de violer des codes de conduite, avec inclusion et droit des organisations affectées à être entendues.

PILIER IV – RELÈVEMENT ET RECONSTRUCTION

Soutien technique, financier et politique à la recherche et au travail de fond pour la reconstruction féministe après les conflits armés, les pandémies et les catastrophes naturelles ainsi que dans le cadre des crises multiples, en impliquant les personnes concernées.

Développement de et soutien aux plans de reconstruction féministes après les conflits armés, les pandémies et les catastrophes naturelles ainsi que dans le cadre des crises multiples, notamment avec inclusion des personnes concernées.

Soutien financier et politique aux projets de réconciliation et de reconstruction comprenant des perspectives de genre explicites, notamment comme approches de solutions dans les crises multiples.

Annexe : Audiences de la société civile du 19.9.2023 et du 14.11.2023 au Progr à Berne

Organisées par « Alliance for Women, Peace, and Security »:
Frieda – L'ONG féministe pour la paix
PeaceWomen Across the Globe
Swisspeace/KOFF

Des personnes ayant des liens avec les organisations et universités suivantes ont participé:

Afghanistan Women's Voice
Basel Peace Office
Brava
Geneva Centre for Security Sector Governance (DCAF)
Frauen für den Frieden
foraus
Geneva Centre for Security Policy (GCSP)
Geneva Graduate Institute
HEKS
InterAction
Peace Brigades International Suisse (PBI)
Stiftung gegen Gewalt an Frauen und Kindern
Solidar Suisse
Deutschschweizer PEN-Zentrum
Université de Basel
Université de Bern
Women's International League for Peace and Freedom Suisse (WILPF)
Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW)

Des particuliers, sans attaches institutionnelles, ont également participé aux audiences. Nous avons en plus reçu par la suite des avis, des priorités et des recommandations de la part de Sexuelle Gesundheit Schweiz et du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA).

Bibliographie

Allen, Louise ; Chirillo, Gina (2021): Gender-Sensitive Indicators in Early Warning of Violence and Conflict: A Global Framework. https://cepps.org/wp-content/uploads/2021/07/ifes_gender-sensitive_indicators_for_early_warning_of_violence_and_conflict_a_global_framework_may_2021.pdf (date de consultation : 13.03.2024).

Amnesty International (2019): Challenging Power, Fighting Discrimination. A call to action to recognise and protect women human rights defenders, London, <https://www.amnesty.ch/de/themen/menschenrechtsverteidiger/dok/2019/starke-frauen-fordern-maechtige-heraus/bericht-challenging-power-fighting-discrimination-a-call-to-action-to-recognise-and-protect-women-human-rights-defenders.pdf> (date de consultation : 02.04.2024).

Amnesty International (2023): Amnesty International Report 2022/23. Rapport national de la Colombie, <https://www.amnesty.ch/de/ueber-amnesty/publikationen/amnesty-report/jahre/2022/laenderbericht-kolumbien#Voelkerrecht> (date de consultation : 16.03.2024).

Antonakis, Anna (2024): Feminist Participation and Content Moderation Regimes: Tackling Systematic Exclusions Online. Dans : Meyer, Katrin; Pfenninger Tuchschnid, Stephanie ; Skliarova, Yunna (ed): Revisioning Democracy and Women's Suffrage: Critical Feminist Interventions, Zürich, Seismo Press.

Basu, Soumita ; Confortini, Catia C. (2016): Weakest "p" in the 1325 Pod? Realizing conflict prevention through Security Council resolution 1325, International Studies Perspectives, 18(1), p. 43-63.

Basu, Soumita ; Shepherd, Laura J. (2017): Prevention in pieces: representing conflict in the Women, Peace and Security agenda, Global Affairs, 3(4-5), p. 441-453.

Bergsdorf, Wolfgang (2011): Zum fundamentalen Wandel bewaffneter Konflikte. Neue Kriege zu Beginn des einundzwanzigsten Jahrhunderts, Die politische Meinung, 497, Berlin, Konrad-Adenauer-Stiftung.

Bernarding, Nina (2020): Ohne Feminismus kein Frieden. Die EU braucht eine Feministische Außenpolitik, wenn sie Frieden fördern will, Berlin, Heinrich Böll Stiftung, https://www.boell.de/sites/default/files/2021-05/FNS_5_Ohne%20Feminismus%20kein%20Frieden_V2.pdf (date de consultation : 02.04.2024).

Brand, Ulrich (2009): Die Multiple Krise. Dynamik und Zusammenhang der Krisendimensionen, Anforderungen an politische Institutionen und Chancen progressiver Politik, Berlin, Heinrich-Böll-Stiftung, https://www.boell.de/sites/default/files/multiple_krisen_u_brand_1.pdf (date de consultation : 02.04.2024).

Coomaraswamy, Radhika (2015): Preventing Conflict, Transforming Justice, Securing the Peace. Global Study on the Implementation of United Nations Security Council resolution 1325, New York, UN Women. https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/globalstudywps_en_web.pdf (date de consultation : 02.04.2024).

Le Conseil fédéral (2021) : Homicides des femmes dans le contexte domestique : causes et mesures Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.3618 Graf Maya du 14 juin 2019, Berne, Confédération suisse, <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/69538.pdf> (date de consultation : 02.04.2024), p. 5.

Dinkel, Serafina; Schirwon, Dana; Stamm, Leonie (2022): Feministische Aussenpolitik kann Deutschlands erste Nationale Sicherheitsstrategie prägen, <https://dgap.org/de/forschung/publikationen/feministische-aussenpolitik-kann-deutschlands-erste-nationale> (date de consultation : 15.03.2024).

Ensor, Elena ; Ortiz, Marisa O. (2023): The WPS Index and the Gender-Climate-Security Nexus, <https://giwps.georgetown.edu/resource/the-wps-index-and-the-gender-climate-security-nexus/> (date de consultation : 20.2.2024).

European Institute for Gender Equality (2017): Cyber Violence against Women and Girls, https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/cyber_violence_against_women_and_girls.pdf (date de consultation : 12.02.2024).

Frieda – L'ONG féministe pour la paix (anciennement cfd) ; Frauen für den Frieden; PeaceWomen Across the Globe ; swisspeace/KOFF (2016): Women, Peace, Security - reloaded. Civil Society Alternative Report on the National Action Plan 1325 as seen from the Gender Perspective, https://www.peacewomen.org/sites/default/files/Report_Women_Peace_Security_reloaded_EN_online.pdf (date de consultation : 28.03.2024).

Frieda – L'ONG féministe pour la paix (anciennement cfd) ; PeaceWomen Across the Globe ; swisspeace/KOFF (2022) : Centering Care in Women, Peace and Security. Civil society's voice in Switzerland's implementation of the Forth National Action Plan 1325, https://koff.swisspeace.ch/fileadmin/user_upload/PB-2-2022-Centring-Care-in-Women-Peace-and-Security-_2_.pdf (date de consultation : 02.04.2024).

Giardina, Laura (2023): Sexistische Hassrede als Menschenrechtsthema Ernst nehmen, <https://www.eaf-berlin.de/was-uns-bewegt/blog/blogbeitrag/sexistische-hassrede-als-menschenrechtsthema-ernst-nehmen> (date de consultation : 02.04.2024).

Hagen, Jamie J. (2024): How do we queer the Women, Peace and Security agenda?, <https://www.jamiejhagen.com/queering-peace-and-security> (date de consultation : 28.03.2024).

Hamilton, Caitlin ; Naam, Nyibeny ; Shepherd, Laura J. (2020): Twenty Years of Women, Peace and Security National Action Plans: Analysis and Lessons Learned, Sydney, The University of Sydney, https://www.wpsnaps.org/app/uploads/2020/03/Twenty-Years-of-Women-Peace-and-Security-National-Action-Plans_Report_Final_Web.pdf (date de consultation : 02.04.2024).

International Women's Network Against Militarism (2015): Home, <http://iwnam.org/> (date de consultation : 18.03.2024).

Inter-Parliamentary Union (2018): Sexism, harassment and violence against women in parliaments in Europe, <https://www.ipu.org/resources/publications/issue-briefs/2018-10/sexism-harassment-and-violence-against-women-in-parliaments-in-europe> (date de consultation : 14.03.2024).

Karp, Aaron (2018): Estimating global civilian-held firearms number, Genf, Small arms survey, <https://www.smallarmssurvey.org/sites/default/files/resources/SAS-BP-Civilian-Firearms-Numbers.pdf> (date de consultation : 02.04.2024).

Kirk, Gwyn (2008): Building Genuine Security. The International Women's Network Against Militarism, Feminist Africa (10), https://feministafrica.net/wp-content/uploads/2019/10/fa_10_profile.pdf, (date de consultation : 28.03.2024), p. 123-131.

Madörin, Mascha (2023): 248 Milliarden Franken – Kommentar Mascha Madörin, <https://feministische-fakultaet.org/wp-content/uploads/2023/06/248-Mrd.-1.6.-MM.pdf> (date de consultation : 02.04.2024).

Meyer, Katrin (2020): We care about feminist notions of genuine security. A Conversation with Margo Okazawa-Rey. By Katrin Meyer, FZG – Freiburger Zeitschrift für GeschlechterStudien (26), <https://www.budrich-journals.de/index.php/fgs/article/view/36250> (date de consultation : 28.03.2024), p. 87-96.

Réseau Convention Istanbul (2021) : Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Suisse. Rapport alternatif de la société civile, Berne, Réseau Convention Istanbul, https://istanbulkonvention.ch/assets/images/elements/Rapport_alternatif_Reseau_Convention_Istanbul.pdf (date de consultation : 12.02.2024).

Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict (2023): Conflict-related sexual violence. Report of the united nations secretary-general, S/2023/413, New York, United Nations, <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2023/07/SG-REPORT-2023SPREAD-1.pdf> (date de consultation : 16.03.2024).

Republic of South Africa (2020): National Action Plan on Women, Peace and Security – 2020 to 2025 South Africa, https://www.dirco.gov.za/wp-content/uploads/2023/02/sa_national_action_plan_women_peace_security_2020-2025.pdf (date de consultation : 02.04.2024).

Small Arms Survey (2018): Global Firearms Holding, <https://www.smallarmssurvey.org/database/global-firearms-holdings> (date de consultation : 02.04.2024).

Secrétariat d'État à l'économie (SECO) (2024) : Dossier : Exportations de matériel de guerre en 2023, Berne, Confédération suisse, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/86460.pdf> (date de consultation : 16.03.2024).

SWI swissinfo.ch (2022): Comment l'industrie suisse de l'armement tire profit de la guerre en Ukraine, <https://www.swissinfo.ch/fre/economie/comment-l-industrie-suisse-de-l-armement-tire-profit-de-la-guerre-en-ukraine/47552518> (date de consultation : 16.03.2024).

Theunert, Markus (2024): Der Faktor M: Männlichkeit und Radikalisierung – Wissensgrundlagen für die Praxis, https://www.maenner.ch/wp-content/uploads/2024/01/Leitfaden_FaktorM.pdf (date de consultation : 20.2.2024).

UN Women (2015): Preventing Conflict: The Origins of the Women's, Peace and Security Agenda. <https://wps.unwomen.org/preventing/> (date de consultation : 20.2.2024).

UN Women (2024): FAQs: Trolling, Stalking, Doxing and other Forms of Violence against Women in the Digital Age, <https://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/tech-facilitated-gender-based-violence> (date de consultation : 10.02.2024).

UNHCR (2023): Global Forced Displacement, <https://www.unhcr.org/global-trends> (date de consultation : 15.03.2024).

United Nations (2023): A New Agenda for Peace, <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-new-agenda-for-peace-en.pdf> (date de consultation : 28.03.2024).

UNRIC (2023): UN-Generalsekretär Guterres sieht gefährliches atomares Wettrüsten, <https://unric.org/de/un-generalsekretaer-guterres-sieht-gefaehrliches-atomares-wettruesten/> (date de consultation : 02.04.2024).